**I- PLAN ORSEC**

**1-Introduction :**

Le **dispositif *ORSEC*** est un système polyvalent de gestion de la crise (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile). *ORSEC* était initialement l'[acronyme](https://fr.wikipedia.org/wiki/Acronymie) d'**organisation des secours** ; depuis 2006, il signifie **organisation de la réponse de sécurité civile**. Initialement prévu pour les [catastrophes à moyens dépassés](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Catastrophe_%C3%A0_moyens_d%C3%A9pass%C3%A9s&action=edit&redlink=1), le plan *ORSEC* a remplacé les [plans d'urgence](https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_d%27urgence) pour la gestion des accidents catastrophiques à effet limité (ACEL).

**2-Objectifs d’un plan ORSEC**

* Plan d’action permettant la mise en jeu rapide et efficace de tous les moyens disponibles
* A partir d’une étude de dangers pour une installation, l’ORSEC définit les mesures d’organisation à mettre en œuvre en cas d’accidents pour protéger le personnel, les populations, les biens, les informations et l’environnement
* A placer les installations dans un état de sûreté le moins dégradé possible de telle sorte à minimiser l’intervention des pouvoirs publics.
* N’apporte pas de réponses à chaque situation de crise mais prévoit un ensemble de moyens mis en œuvre dans un cadre organisationnel rigoureux

**3-Évolution du dispositif ORSEC**

Les anciens plans *ORSEC*, avaient été créés initialement par instruction ministérielle du [5](https://fr.wikipedia.org/wiki/5_f%C3%A9vrier) [février](https://fr.wikipedia.org/wiki/F%C3%A9vrier_1952) [1952](https://fr.wikipedia.org/wiki/1952).

Le plan *ORSEC* national a été supprimé par la loi no 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile.

Plus généralement, l'article 27 de la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile a complètement remis à plat le financement des opérations de secours : [Service départemental d'incendie et de secours](https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_d%C3%A9partemental_d%27incendie_et_de_secours) (SDIS), commune, préfecture (État) selon le lieu de l'intervention, son dimensionnement et l'origine des renforts (extra départemental ou extra zonal).

Coexistent donc après cette loi :

* le dispositif *ORSEC zonal*
* le dispositif *ORSEC départemental* (sous la responsabilité du [Préfet de département](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9fet_de_d%C3%A9partement))
* le dispositif *ORSEC maritime* (sous la responsabilité du [Préfet maritime](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pr%C3%A9fet_maritime))
* le [plan communal de sauvegarde](https://fr.wikipedia.org/wiki/Plan_communal_de_sauvegarde) (sous la responsabilité du maire).

**4-Organisation**

La mise en place du plan *ORSEC* permet l'organisation des secours sous une direction unique. Cette organisation s'inspire de l'organisation initiale de 1952 répartie en cinq services et adaptée à la nature et l'ampleur de l'événement :

* Premiers secours et sauvetage, assurés par les [sapeurs-pompiers](https://fr.wikipedia.org/wiki/Pompier_en_France) et les [associations agréées de sécurité civile](https://fr.wikipedia.org/wiki/Organisme_de_secourisme)
* Soins médicaux et entraide, assurés par l'[Agence régionale de santé](https://fr.wikipedia.org/wiki/Agence_r%C3%A9gionale_de_sant%C3%A9) et le [service d'aide médicale urgente](https://fr.wikipedia.org/wiki/Service_d%27aide_m%C3%A9dicale_urgente) (SAMU)
* Police et renseignements, assurés par la [Police nationale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Police_nationale_en_France) et la [Gendarmerie nationale](https://fr.wikipedia.org/wiki/Gendarmerie_nationale_(France))
* Liaisons et transmissions, assurées par le [Service interministériel départemental des systèmes d'information et de communication](https://fr.wikipedia.org/w/index.php?title=Service_interminist%C3%A9riel_d%C3%A9partemental_des_syst%C3%A8mes_d%27information_et_de_communication&action=edit&redlink=1) (sidsic) et l'[ADRASEC](https://fr.wikipedia.org/wiki/ADRASEC)
* Transports et travaux, assurés par la [direction interdépartementale des Routes](https://fr.wikipedia.org/wiki/Direction_interd%C3%A9partementale_des_Routes) et le [conseil départemental](https://fr.wikipedia.org/wiki/Conseil_d%C3%A9partemental) depuis le transfert des compétences sur les routes.

**II-Formation en gestion de crise**

**1-Pourquoi faire une formation en gestion de crise ?**

Une formation en gestion de crise permet de comprendre la notion de crise mais aussi d’éviter les confusions entre gestion des risques et gestion de crises. Suivre cette formation favorise la résilience votre organisation face à une situation de crise. Les objectifs d'une formation en gestion de crise sont multiples :

* Comprendre la notion de crise
* Appréhender les enjeux de la gestion de crise
* Structurer et mettre en place une cellule de crise
* Gérer et décider en situation de crise
* Savoir communiquer efficacement en temps de crise
* Apprendre des crises via des retours d'expériences (RETEX)

## 2-Comment développer vos compétences en GESTION de crise ?

### Une ****formation en gestion de crise**** doit contribuer au développement de vos capacités à vous poser des questions, analyser et comprendre une situation complexe, communiquer en situation de crise, se projeter dans l’incertitude et gérer un événement indésirable. Mettre en place une organisation de crise, un plan de gestion de crise et des procédures spécifiques est inutile si personne n’est en mesure de les appliquer efficacement. C’est pourquoi il est impératif de réaliser des formations en gestion de crise, de développer la culture de la crise et notre mémoire des catastrophes. Une bonne formation en gestion de crise doit inclure des exercices de simulation de crise ainsi que des retours d’expériences.

Nos méthodes de formation en gestion de crise

Nous adaptons nos méthodes de formation en gestion de crise en fonction de votre organisation, de vos besoins et des objectifs que vous souhaitez atteindre **:**

* Alternance entre présentation théorique, exercices pratiques et mise en situation de crise
* Formation en gestion de crise adaptée à la taille de votre entreprise ou de votre commune
* Bâtir votre stratégie de gestion de crise (conseils)

**III-La cellule de crise**

**1-Composition de la cellule de crise :**

* Président ou chef de l’établissement
* Directeur Général des Services
* Responsable de Service Technique (patrimoine)
* Médecin de prévention
* Ingénieur Hygiène et Sécurité
* Responsable de communication
* Le directeur des ressources Humaines
* L’agent comptable
* Un ou des informaticien(s)
* Personne recevant les appels
* Personne pour rédiger la main courante pour la prise

De notes des événements et ordres d’apparition des personnes

**2- la disposition de la cellule de crise :**

* Vices présidents,
* Et spécialiste ou référents à (chimie – biologie - radioprotection...) Expert(s) dans le domaine.
* Secrétariat pour relier l’information et noter tous les évènements.

Remarque :

* Prévoir un nombre restreints dans la cellule de crise pour maintenir la cohésion et l’efficacité de la cellule : pas plus de 10 - 12 personnes).
* Création d’une adresse E-mail de diffusion pour les membres de la cellule
* Désignation d’un numéro de téléphone spécifique pour la gestion de crise.
* Prévoir un suppléant pour chaque fonction.

**3- Les poles de la cellule de crise**

* **Renseignement** dont le rôle est d’assurer la concordance des informations entre les différentes cellules relais locales et la cellule de crise.
* **Expertise** qui doit faire une évaluation continue des risques et soumettre des solutions à la cellule de décision.
* **Logistique** qui a en charge la gestion des moyens nécessaires à l’action.
* **Communication** qui doit être l’UNIQUE vecteur de communication de la cellule de crise avec l’extérieur.
* **Anticipation** qui a pour mission de s’isoler et réfléchir en parallèle du pôle expertise, afin de pouvoir proposer à tout moment une alternative à la solution actuellement mise en œuvre avec la cellule de décision.

| **Rôles** | **Responsabilité** | **Remarques** |
| --- | --- | --- |
| **Gestionnaire de crise**  Chef d’établissement  ou son représentant  Médecin de Prévention. | **Avant**:  Déclenche la cellule de crise  **Pendant :**  Le rôle des gestionnaires de crise est de décider des actions à mener et de la communication, en fonction des renseignements, des expertises, des anticipations, des moyens logistiques disponibles, sans perdre de vue les objectifs définis.  **Après :**  Organise un débriefing | Les gestionnaires de crise constituent la cellule de commandement qui coordonne l’ensemble des autres cellules et prend toutes les décisions nécessitées par la situation  **Moyens :**  Prévoir un secrétariat qui note tous les événements – dates, heures et événements  Téléphone fixe (ligne réservée) et mobile |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fonction Renseignement**  Ingénieur Hygiène et Sécurité- Responsable du service Scolarité  Responsable de RI  … | **Avant :**  Prépare les moyens : plans – annuaires…  **Pendant :**  Recherche des informations Validation des informations Présentation des informations | Cette cellule recherche toutes les informations utiles pour la maîtrise de la crise. Elle alimente en renseignements reçus les autres cellules et recherche spécifiquement les informations demandées par les autres cellules ou les gestionnaires de crise.  **Moyens :**  - Annuaire téléphonique (Attention à la mise à jour des listes et de la chaîne téléphonique)  - Armoire :  1- Annuaire de sécurité des responsables par secteur ou par bâtiment avec suppléants  2- Classeur avec repérage sur plans localisation vannes d’arrêts fluides  des cheminements d’évacuation en couleur  Matériels de premiers secours et torches, équipements pour le confinement (politique de mises à l’abri) |
| **Fonction Action**  Secrétaire Général  Directeur des services Techniques  Cellule psychologique  Informaticiens  … | **Pendant :**  Recueil des décisions prises par les gestionnaires Transmission des ordres Recueil des comptes-rendus Retour vers les Gestionnaires | Cette cellule a pour fonction la réalisation des actions décidées par les Gestionnaires de crise. Elle engage les ressources et les moyens nécessaires. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Fonction Logistique**  Agent comptable  Responsable du service financier  Responsable du Service Technique  Responsable de la cellule juridique  Directeur des Ressources Humaines… | **Pendant :**  Logistique des matériels (service technique et CRI) Logistique humaine (service du personnel) Logistique comptable et financière (agence comptable et service financier) Logistique juridique (affaires juridiques) | La cellule logistique a pour fonction la mise à disposition des ressources et moyens nécessaires aux actions entreprises.  Elle se divise en quatre sous cellules :   * La cellule « matériel » qui s’occupe de la mise à disposition, de la maintenance et de la gestion des matériels de tout type nécessaires * La cellule humaine qui prend en charge les hommes, dans leurs besoins d’hébergement, de nourriture, de déplacement, etc… * La cellule comptable et financière, gérant les besoins financiers, les factures et éventuellement les dons. * La cellule juridique qui prend toutes les dispositions pour assurer la légalité des actions et prépare les recours éventuels en faisant attention à la non disparition de témoignages et/ou preuves. |
| **Fonction Communication**  Chargé de la communication de l’établissement ou externe (journaliste relié à l’établissement par convention et confidentialité – médecin du service de la médecine Préventive) | **Pendant :**  Vers tous les acteurs de la crise (gestionnaires de crise) Vers les autorités (gestionnaires de crise) Vers le public (service communication) Vers les victimes (médecin spécialisé) Vers les médias (journaliste) | Cette cellule est en charge de la communication vers les différents récepteurs.  Nous devons faire remarquer que les messages, s’ils sont identiques dans leur contenu (cohérence) doivent être adaptés à chacun des destinataires.  Il s’agit ici d’une cellule de professionnels de la communication qui vont avoir à gérer l’image de l’établissement. Il est bon qu’elle ne soit pas constituée « à chaud ». |
| **Fonction Expertise**  Agent ayant la connaissance de la science du danger auquel la cellule de crise est confrontée… | **Pendant :**  Groupe prévu à l’avance Poser les bonnes questions Anticiper sur les résultats Éviter de décider | Nous trouvons là, un ensemble d’experts qui peuvent être utilisés à la demande des autres cellules et de la cellule de décision pour aider dans la prise de décision.  Il est important de faire remarquer que cette cellule ou ce groupe ne se constitue pas lors de la crise, ou alors avec de grandes difficultés.  Il est bon qu’il soit préconstitué avec des experts qui se connaissent déjà et ont une idée sur ce qui peut leur être demandé. |
| **Fonction Anticipation**  Agent ayant la connaissance et pratique des sciences du danger… | **Pendant :**  Spécialistes de la gestion de crise Extérieure à l’action Tente de prévoir les dysfonctionnements | Cette cellule est la plus originale dans l’organisation de la maîtrise de la crise. Elle regroupe un ensemble de personnes qui, en permanence, munies des mêmes informations que les autres cellules, imaginent des stratégies de secours pour parer à tout échec dans les actions engagées.  Cette cellule, nouvelle, est issue de l’expérience qui montre qu’une personne engagée dans une action met toutes ses forces et son intelligence pour la réussite de cette action.  Il est impossible qu’elle puisse en parallèle imaginer des stratégies de rechange en cas d’échec. Si celui ci survient, un temps précieux est perdu pour que l’acteur se remette dans une phase de réflexion ou même comprenne qu’il est face à un échec. Seul un acteur extérieur pourra l’aider dans cette démarche. C’est l’objet et la fonction de cette cellule. |
| **Relais**  Doyen- Directeur …  ACMO ou correspondant sécurité Expert  … | Cellule de crise à l’échelle d’une composante |  |